



# En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) - Courriel : [ufr@sante.cgt.fr](mailto:ufr@sante.cgt.fr)

N° 17 - Juin 2020

Edito



Marie-Claude  
MARGAT, CE UFR  
Santé Action sociale.

**N**otre survie doit-elle se baser uniquement sur l'âge, entraînant une inégalité dans les choix thérapeutiques ?

L'augmentation de l'espérance de vie ne serait-elle plus un progrès et devenue un handicap ? Pourtant l'âge n'est qu'une donnée biologique. Le traitement discriminatoire envers les résident.e.s a choqué les personnels du secteur médico-social, les résident.e.s et leurs familles, les laissant dans un grand désarroi. Le confinement des EHPAD est toujours en place, même si les visites des proches ont pu reprendre dans des conditions drastiques. Les personnes âgées paient le prix fort de la pandémie, le choix de l'entrée en EHPAD se fait souvent avec une décision de la famille afin que leur proche soit mieux protégé.e qu'au domicile, afin de vieillir entouré.e et non pas isolé.e. Cette crise sanitaire a mis en exergue les fragilités de notre système sanitaire et médico-social. Fin mai, on ne peut que constater que 50% des décès liés au Covid 19, soit 14 051, sont des décès enregistrés parmi les résident.e.s des EHPAD.

Le médico-social se caractérise par sa gouvernance complexe et ses différents pilotes : ARS, Conseil départemental ! Les professionnel.le.s du grand âge, malgré le manque criant de matériel et d'effectifs, ont dû faire face à cette crise sanitaire inédite, elles et ils ont trouvé les ressources nécessaires, ont démontré une inventivité dont elles et ils ne se croyaient pas capables malgré leur peur d'être contaminé.e.s ainsi que leur famille et les résident.e.s. **Elles et ils ont brisé le carcan de leur invisibilité. La présence humaine ne se remplace pas !** Cette épidémie nous interroge sur le devenir des EHPAD, comment concilier lieux de vie, lieux de soins, quelles solutions cohérentes ?

Pour la CGT, la loi « Grand âge » annoncée par le ministre Olivier VÉRAN doit reconsidérer la gestion des EHPAD et des services de soins à domicile pour tout remettre à plat afin que nos ainé.e.s aient des conditions de vie dignes et respectueuses.

***On ne peut plus faire comme avant, cette loi doit se construire avec nous, retraité.e.s, section de retraité.e.s, ensemble exprimons ce que nous voulons.***



## Sommaire

- CR de la CE de l'UFR p.2-3
- Pensions de retraite : les retraité.e.s ne doivent pas être sacrifié.e.s p.4-5
- Les retraité.e.s et personnes âgées sont des citoyen.ne.s à part entière p.6-7
- ADP : privatisation suspendue, la lutte continue ! p.8
- Le jour d'après je veux un bon salaire et une bonne retraite p.9-11
- Disparition de Michel Piccoli p.12
- Le Désespéré de G. Courbet revu en cette période de pandémie p.13

### ➔ **Présent-e-s :**

Michel ARMANGAUD, Evelyne BAJARD, Gérard BONNEAU, Sylvie BRUNOL, Viviane DEBARGES, Nicole DEFORTESCU, Bernard FRIGOUT, Dominique GUISTI, Jean-Luc HUON, Hélène MICHAULT, Marie-Paule POUSSIER, Michaëlle RIGODON, Marie-Claude ROUAULT, Carmen SCHLICHTER, Marceline SÉVERAC.

### ➔ **Excusé-e-s :**

Nicole BERNABÉ, Jean-Luc GIBELIN, Isabelle LECLERCQ, Luc MORVAN, Raymond NATIVELLE, Danielle VIGNAL.

➔ **Présidence :** Marie Paule POUSSIER

➔ **Compte-rendu :** Nicole DEFORTESCU

### ➤ **QUESTIONS D'ACTUALITÉ :**

Après le rapport présenté par Michaëlle, rapport qui nous appelle à faire des propositions de travail pour « l'Après Covid-19 », le débat a su rester centré sur le rôle que doit avoir l'UFR envers les retraité.e.s de notre champ, tout en réfléchissant sur notre apport pour la Direction fédérale, voire plus largement notre apport dans les territoires, auprès des USR notamment.

La crise sanitaire est révélatrice des carences orchestrées dans notre système de santé et particulièrement pour la prise en charge des problématiques liées au « Grand Age » et à la « perte d'autonomie ».

Le débat fort riche (12 interventions) a mis l'accent sur les inégalités sociales, le non-respect des personnes âgées en matière surtout de citoyenneté et de libertés.

### **Il a abouti :**

#### ➔ **A la nécessité de renforcer le Groupe de travail de l'UFR « Autonomie, Grand-Age »**

Il apparaît nécessaire de produire rapidement des analyses et des propositions sur :

▶ les besoins des personnes âgées en matière de soins, de prévention, de qualité de vie, de citoyenneté.

▶ les lieux de vie : domicile, établissements... en matière de qualité de vie, de respect du « libre choix », de financement ...

Les travaux menés seront un support pour les membres de notre CE afin de se mettre au service des USR en particulier, voire des UL ou UD, pour leur apporter les outils d'analyse et les propositions CGT sur ces sujets qui seront d'actualité « les jours d'Après » et qui concernent particulièrement les retraité-e-s.

▶ **Rappel des membres du Collectif :** Bernard FRIGOUT (Pilote), Gérard BONNEAU, Marie-Claude MARGAT, Marie-Paule POUSSIER, Evelyne BAJARD et Sylvie BRUNOL se proposent pour renforcer temporairement.

➔ **Ne pas hésiter à s'inscrire auprès de Bernard ou d'Hélène car le travail est important :** à court terme, sur la gestion de la crise par le Gouvernement et le nombre de personnes âgées décédées, et à moyen, voire long terme sur nos propositions à affiner sur : fin de vie, libertés, citoyenneté, financements, mode de gestion des établissements...

#### ➔ **A la nécessité de renforcer deux nouveaux collectifs fédéraux**

▶ **Collectif sur « l'Après Crise » :** Bernard FRIGOUT se propose

▶ **Collectif sur « L'impact sur les populations les plus vulnérables » :** Dominique GUISTI se propose.

### ➤ **COMPTE-RENDU DU CNF D'AVRIL :**

➔ **Réunion téléphonique par groupe réunissant USD, Membres de la CEF, CHU et Unions Fédérales.** Evelyne BAJARD a fait état du groupe 3 auquel elle a participé, sur mandat de notre UFR. Elle regrette le compte-rendu trop succinct qui nous est parvenu du secrétariat de l'UFR (« En direct de la CEF ») ainsi que la faible participation des membres de la CEF, ce qui interpelle surtout dans la période. Elle signale la difficulté à dépasser les constats nombreux (souffrances des personnels par manque de moyens, remises en cause des

règles statutaires concernant les horaires, les rythmes de travail, les congés et RTT, craintes sur la continuité voire l'aggravation du Plan « Ma santé 2022 ») et à être force de propositions.

Elle note l'intérêt des médias (Le monde, Libération, l'Humanité, France-Inter...) pour l'enquête réalisée par la Fédération Santé auprès des syndicats CGT, reflet des réalités vécues dans les établissements et mise en lumière des « mensonges » gouvernementaux.

Le débat évoque l'intérêt de se saisir des données révélées pour notre argumentation, mais regrette le manque de « lisibilité » sur le site fédéral.

### ➤ CONGRÈS UCR :

► Il aura lieu du 30 novembre au 4 Décembre à Saint-Malo.

**La date limite de dépôt des amendements du document d'orientation est repoussée au 23 octobre.**

Le débat a essentiellement porté sur les propositions de la Direction sortante de l'UCR concernant les camarades retenus pour les responsabilités de Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint. Il s'agit de deux camarades hommes, émanant de deux fédérations à forte dominante masculine (Métallurgie et Cheminots). Sans remettre en cause les qualités des camarades concernés, notre UFR relève la difficulté à travailler sur la perspective d'un Secrétariat à parité et plus largement la féminisation des cadres syndicaux à l'UCR.

Un éclairage constructif a été apporté par une camarade, co-pilote de la commission de candidatures de l'UCR et membre de la CE de l'UFR, sur le contexte dans lequel se déroule l'élaboration de la future direction de l'UCR.

La proposition d'adresser un courrier à la Commission des candidatures portant nos remarques et nos projets en matière de politique des cadres est adoptée à l'unanimité (moins une camarade ne prenant pas part au vote). Notre préoccupation porte sur « l'image » de la CGT mais surtout sur la prise en compte des revendications des femmes (petites pensions car salariat féminisé dévalorisé, place des femmes parmi les « aidants »...). Ce courrier sera soumis au vote lors de notre prochaine CE.

### ➤ CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS :

➔ JUILLET : Mercredi 1<sup>er</sup>, soit physiquement, soit téléphonée.

➔ SEPTEMBRE : Lundi 7 (après-midi) et mardi 8 toute la journée.

➔ OCTOBRE : Lundi 5 (après-midi) et mardi 6 toute la journée : examen et adoptions des amendements proposés par les sections, pour le Congrès.



# PENSIONS DE RETRAITE - FISCALITÉ - RÉFORME DES RETRAITES : Les retraité.e.s ne doivent pas être sacrifié.e.s !!!

La crise du Covid démontre que le gouvernement a fait le choix de ne pas donner les moyens nécessaires pour préserver les plus anciens et les plus vulnérables face à cette épidémie.

En cela, il continue à maltraiter les retraités. Depuis son arrivée au pouvoir, Monsieur Macron et son gouvernement ont amplifié les attaques déjà conséquentes des gouvernements Sarkozy et Hollande.

## Un petit rappel historique

Jusqu'à l'arrivée de Sarkozy, les pensions des retraites de base étaient revalorisées au 1<sup>er</sup> janvier sur la base de l'inflation prévue pour l'année par la Loi de Finances, avec une régularisation prenant en compte l'inflation de l'année N-1. Sarkozy a décalé la revalorisation au 1<sup>er</sup> avril sous prétexte qu'elle était difficile à calculer. Il a supprimé la demi-part en matière d'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant (sauf pour celles l'ayant élevé seules pendant au moins 5 ans).

Hollande n'a pas remis en cause cette réforme et a amplifié l'attaque contre les pensions des retraites de base avec des revalorisations insuffisantes et un report en oc-

tobre, l'imposition des majorations de pension à l'impôt sur le revenu pour les parents de trois enfants et plus et l'instauration de la CASA. Il a modifié la règle de revalorisation en la calculant non plus sur l'inflation de l'année à venir, mais sur l'inflation constatée. Quant à Macron, il a augmenté le taux de CSG, revalorisé de manière insuffisante les pensions de retraite (en violation des dispositions du Code de la Sécurité sociale) et reporté au 1<sup>er</sup> janvier les revalorisations.

**Ainsi, ces différentes mesures ont sérieusement amputé le pouvoir d'achat des retraités.**

## Évolution du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2019

Indice des prix INSEE hors tabac	Pensions brutes de base	Pensions nettes (avec CSG à 8,3 % et CASA)	Smic
+ 12,93 %	+ 10,99 %	+ 8,60 %	+ 20,05 %

Pour 2020, Macron a instauré une augmentation différenciée allant de 1 % pour les pensions brutes égales ou inférieures à 2 000 € à 0,3 % pour les pensions égales ou supérieures à 2 015 €, introduisant des distorsions flagrantes. De plus, les revalorisations complémentaires prévues au 1<sup>er</sup> mai, pour ceux qui auraient dû avoir 0,4 %, 0,6 % ou 0,8 % sont reportées en septembre du fait de l'épidémie de Covid. Pour simplement remettre les pensions de base à leur niveau de mai 2017, il faudrait une augmentation de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et l'abrogation de la hausse de la CSG de 1,7 %.

La situation continue de se dégrader. Depuis le début du confinement dû à la pandémie, l'augmentation du prix des fruits et légumes est en moyenne de 9 %. Elle est de 6 % pour les produits de consommation courante et de 12 % en moyenne pour les fruits et légumes bio. Ce qui induit un réel impact sur le pouvoir d'achat des retraités, qui ont aussi davantage fréquenté les commerces de proximité.

Ce gouvernement toujours prêt à s'en prendre aux plus modestes a demandé à l'Agence nationale des chèques

de vacances (ANCV) de ponctionner 30 millions sur ses réserves pour abonder le fonds de solidarité pour les entreprises. De fait, l'état détourne, au profit des entreprises, l'épargne des salariés. Le CA de l'ANCV a validé cette ponction (la CGT et la FSU ont demandé son annulation). Ainsi, les aides pour les plus démunis, les plus pauvres, y compris les retraités, seront réduites, voire inexistantes. Il est vrai qu'avec le coronavirus les plus pauvres ne partiront pas en vacances cette année ! Alors, pourquoi se gêner ?

Il est certain qu'une nouvelle tentative de culpabilisation des retraités va être lancée sur le thème : face à la crise du Covid, les retraités n'ont pas perdu de revenus contrairement à ceux qui ont été en chômage partiel ou ceux qui auront perdu leur emploi. C'est oublier un peu vite que si cette épidémie a eu une telle ampleur c'est de la responsabilité de ceux qui ont désarmé les services de santé publique et ce n'est pas aux retraités de payer la facture alors que sans vergogne les plus grandes sociétés françaises ont versé les dividendes à leurs actionnaires et que l'évasion et la fraude fiscales privent le budget de l'État

de plus de 100 milliards. **Il faut s'attaquer sans plus tarder aux paradis fiscaux.**

Ce dont a besoin notre pays c'est d'une véritable réforme fiscale qui inverse la tendance d'une politique qui fait contribuer de moins en moins les plus riches.

**Il faut rétablir un impôt sur la fortune** plus ambitieux et plus progressif que l'ancien. L'impôt sur le revenu doit retrouver une plus grande progressivité avec un taux marginal à 65 ou 70 %. **Il convient de réduire la TVA** en ramenant le taux normal à 15 % et en la supprimant sur les produits de première nécessité. Les revenus du capital (les dividendes) ne doivent pas être soumis au prélèvement à taux unique (la flat tax) mais imposés à l'impôt sur le revenu. **Il convient de rétablir la demi-part supplémentaire** pour l'impôt sur le revenu pour toutes les personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant et **supprimer la fiscalisation de la majoration de pensions** pour les parents de 3 enfants et plus et de **ramener le taux de CSG à 6,6 % avant sa disparition** par la transformation en cotisation sociale.

### **La réforme des retraites doit être abandonnée**

Le gouvernement a annoncé le gel de la réforme, c'est son retrait définitif qu'il faut obtenir.

La crise actuelle le démontre avec force, ce n'est pas la direction présidant à cette réforme qu'il faut emprunter.

**Les logiques financières et comptables au service des intérêts privés de quelques ultras riches ont montré qu'elles conduisaient à l'impasse et à des catastrophes.** C'est malheureusement l'expérience vécue par une grande partie des habitants de notre pays, mais aussi de la planète, notamment les plus âgés.

**La course aux profits contre l'intérêt général est à la source des drames humains du moment.**

Il n'y avait pas d'argent pour les hôpitaux et les Ehpad, mais les dividendes des actionnaires n'ont jamais été aussi élevés...

Cette même logique, ils veulent l'imposer aux retraites, actuelles et futures, pour le même motif: il n'y a pas assez d'argent pour verser de bonnes pensions.

Comme ils ont fixé un plafond pour les dépenses de santé, ils veulent fixer un plafond pour les dépenses de retraite.

**A-t-on entendu parler d'un plafond pour les profits des multinationales et les dividendes des actionnaires ?**

**Les décisions prises par le gouvernement nécessitent une Loi de financement rectificative pour équilibrer les comptes de la Sécurité sociale.** Il ne faut pas que le gouvernement fasse supporter le poids de ces dépenses supplémentaires ou des baisses de recettes au monde du travail. Si la réforme avait été mise en place, cela se serait traduit par une baisse des pensions, les dépenses de retraites étant plafonnées à un pourcentage du produit intérieur brut (14 % du PIB). **Car, avec l'épidémie du coronavirus, le PIB va baisser en 2020.**

C'est là le principe des cotisations définies que ce gouvernement veut mettre en place. Les retraites devaient être la variable d'ajustement du système, plutôt que ses ressources.

**C'est pour cette raison qu'il faut au contraire revenir à une logique de prestations définies dans laquelle les ressources, donc principalement les cotisations,** sont ajustées pour l'équilibre de l'édifice retraites, et par ailleurs, le niveau des prestations, donc des pensions, est affiché et garanti.

**C'est cette logique qui a été instaurée à la Libération lors de la création de la Sécurité sociale,** mais le patronat et ses affidés politiques n'ont cessé de la combattre depuis. S'ils ne sont pas parvenus à leur fin, il faut admettre que le système de retraite français n'est plus complètement à prestations définies. Il est par exemple beaucoup plus difficile qu'auparavant d'avoir une idée de sa future retraite pour les salariés d'aujourd'hui.

La réforme régressive des retraites voulue par le gouvernement parachèverait cette évolution en faisant varier les pensions déjà liquidées au gré des aléas économiques.

**Des milliers de retraités paient un très lourd tribut du fait des politiques conduites en matière de santé.** Elles et ils constituent la grande majorité des décès enregistrés à ce jour et la pandémie n'est pas terminée.

**Le moment est plutôt venu de faire d'autres choix au bénéfice du plus grand nombre, dont les retraités.** La logique de toujours plus de profits est, on le voit bien aujourd'hui, mortifère pour le genre humain et pour la planète.

La situation que nous vivons est cruelle, mais elle sera utile si elle conduit à changer radicalement de direction, en consacrant les richesses produites par le travail au bien-être de l'humanité et pas à sa destruction.

Notre système de protection sociale, avec la Sécurité sociale qui en constitue le socle, bien qu'affaibli par les politiques successives de ces dernières décennies, a été et demeure le meilleur instrument pour traverser les tempêtes de toutes sortes.

Il importe de se saisir de ce moment pour le conforter et le consolider avec en première étape obtenir du gouvernement le renoncement à ce qu'il faut bien appeler sa contre-réforme des retraites.

## « Les retraité.e.s et personnes âgées ne sont pas des citoyen.ne.s à part mais des citoyen.ne.s à part entière »

**D**epuis le début de la crise, le Gouvernement n'a cessé de traiter les personnes âgées et retraité.e.s comme des « sous-citoyen.ne.s »

➔ Dès le début de l'épidémie, les résident.e.s des EHPAD et personnes âgées à domicile n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière.

Quand des moyens, même insuffisants, ont été apportés aux hôpitaux, rien n'a été prévu pour les personnels des EHPAD et Services à domicile.

Ces soignant.e.s et aidant.e.s n'ont pas été considéré.e.s comme destinataires prioritaires des moyens de protection individuelle : masques, gants, surblouses, gel hydro alcoolique...

Si on y additionne le manque permanent d'effectif on peut imaginer dans quelles conditions les « ainé.e.s » traversent cette période épidémique.

➔ **Dès le 11 mars, les visites ont été interdites dans les EHPAD** privant les personnes vulnérables des bénéfices de la vie sociale et de ce qui pouvait encore leur donner envie de vivre. Les EHPAD sont-ils des lieux de privation de liberté ? Pourquoi isoler des personnes qui ne sont ni atteintes, ni suspectées de l'être ? Pourquoi ignorer l'aide apportée par les proches qui participent grandement à l'accompagnement des résident.e.s ?

S'il est entendu que l'admission des résident.e.s d'EHPAD en service de réanimation n'est pas toujours « raisonnable », faut-il pour autant leur interdire d'être accueilli.e.s dans les services hospitaliers quand le nouveau coronavirus les conduit à une douloureuse détresse respiratoire et à une fin quasi certaine, en toute discrétion ? Un directeur d'établissement déclarait récemment dans les médias que « les EHPAD n'étaient

malheureusement pas prioritaires dans l'accès aux services d'urgence ». Les résident.e.s ne sont donc plus des assuré.e.s sociaux ? des citoyen.ne.s ? Ne peuvent pas être accueilli.e.s dans des services spécialisés pour une prise en charge avec des soins de qualité ?



*Le nombre de décès par Covid 19 en EHPAD n'a été que très tardivement intégré au total des décès dans la population, il était important de masquer l'hécatombe en train de se produire dans ces établissements.*

A ce jour les décès de personnes âgées à domicile ne sont toujours pas comptabilisés dans les chiffres annoncés quotidiennement par le Directeur général de la

Santé. Ils sont pourtant estimés à 9000 par un syndicat de médecins libéraux, soit près d'1/3 du total des décès du virus.

➔ **Le 13 avril dernier, le Président Macron a annoncé que, pour « leur bien » les personnes âgées devraient rester confinées après le 11 mai.** Face aux protestations, notamment des associations et organisations syndicales de retraité.e.s dont la CGT, il recule mais renvoie les retraité.e.s à leurs responsabilités. Autrement dit, s'ils.elles tombent malade, ce sera de leur faute, pas celle du Gouvernement qui les avait prévenu.e.s !

Et pourtant certain.e.s soignant.e.s retraité.e.s, pointé.e.s vulnérables face au coronavirus, ont été appelé.e.s en renfort dans les hôpitaux alors que le taux de décès est nettement plus important après 60 ans ! Deux poids deux mesures, selon que vous soyez considéré.e utile ou une charge pour la société !

Et pourtant ce gouvernement veut faire travailler les français plus longtemps, au-delà de 65 ans !

Les retraité.e.s sont les oublié.e.s des mesures financières accordé.e.s aux plus précaires alors que nombre d'entre elles.eux survivent avec le minimum vieillesse et doivent faire face pour se nourrir à l'augmentation des denrées alimentaires. Sans compter les masques que certain.e.s vont devoir acheter pour pouvoir sortir de chez elles.eux.

Le Canard enchaîné rapporte les propos inadmissibles de la part d'éditorialistes :

► Jean Quatremer de « Libération » : « C'est dingue quand on y songe, plonger le monde dans la plus grave récession depuis la seconde guerre mondiale pour une pandémie qui a tué pour l'instant moins de 100 000 personnes (sans parler de leur âge avancé) dans un monde de 7 millions d'habitants »

► Christophe Barbier : « A un moment donné, pour sauver quelques vies de personnes très âgées, on va mettre au chômage quelques milliers de gens ? »

Plus que jamais, dans cette ambiance anxiogène, les oppositions sont exacerbées : public contre privé, télétravail contre chômage partiel, chômage partiel contre obligations de travailler, et vieux à sacrifier contre places de réanimation. Certaines idées nauséabondes commencent à faire surface avec un parti d'extrême droite en embuscade.

La façon dont sont traité.e.s les retraité.e.s est un signe que ce gouvernement capitaliste n'a de considération que pour les gens productifs et en bonne santé.

*Plus que jamais les actions menées par CGT, et en particulier par ses structures de retraité.e.s, prennent leur sens dans le contexte actuel. Plus que jamais nos revendications collent aux besoins des retraité.e.s :*

- ***l'arrêt immédiat des politiques de restrictions budgétaires. Il faut d'urgence une loi rectificative pour le financement des besoins de santé, la relocalisation et la maîtrise publiques des productions des matériels de santé et des médicaments***
- ***l'embauche massive de personnels qualifiés dans les EHPAD pour atteindre le ratio de 1 soignant.e pour 1 résident.e***
- ***des revalorisations de salaire et de meilleures conditions de travail pour les soignant.e.s et les aides à domicile***

- ***des investissements publics massifs pour l'hôpital public***
- ***la prise en charge de la perte d'autonomie, à domicile et en établissement, à 100% par la branche maladie de la Sécurité sociale***
- ***la création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie et une loi grand âge et autonomie conforme à nos attentes.***
- ***une revalorisation des pensions et la suppression de la CSG pour tout.e.s les retraité.e.s.***



***C'est dans les rangs des retraité.e.s qu'on comptera le plus de victimes !***

***Nous exigeons partout, dans les EHPAD et à domicile, des gants, des masques, des lunettes de protection, des surblouses, du gel hydro alcoolique... et des tests de dépistage pour les personnes âgées, les soignant.e.s et aides à domicile...***

***Et de la considération !!!***

Marceline SÉVERAC,  
CE UFR Santé Action sociale

# ADP : privatisation suspendue, la lutte continue !

Le gouvernement a annoncé le 11 mars la suspension de la privatisation des Aéroports de Paris (ADP), dont il détient 50,63 % des parts.

En effet le gouvernement a décidé de reporter la vente des parts de l'État du groupe ADP car la crise sanitaire du Coronavirus a fait chuter le cours d'ADP à la Bourse ! Le groupe réalise un chiffre d'affaires de 4,5 milliards par an, avec 37 aéroports en concession dans 13 pays. ADP est aussi propriétaire de 6 686 hectares de terrain autour d'Orly et Roissy (une superficie équivalente aux deux-tiers de Paris), qui tomberaient alors dans l'escarcelle d'actionnaires privés. En 2018, ADP a réalisé un bénéfice de 610 millions d'euros et a rapporté 173 millions d'euros de dividendes à l'État.

En annonçant la suspension du processus de privatisation d'Aéroport de Paris la veille de la fin de la période pour l'obtention des signatures nécessaires au déclenchement d'un référendum d'initiative partagée (RIP), le gouvernement confirme que ce sont bien les marchés financiers et surtout leur « santé » qui déterminent les intérêts financiers de l'État et non les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du pays.

C'est une victoire en demi-teinte, le gouvernement risque de remettre son projet en œuvre une fois la crise passée.

La lutte va devoir continuer pour contrer la privatisation.

La CGT n'a cessé de dénoncer cette politique à court terme de privatisation qui prime sur l'intérêt général

*"Cela va nous laisser plus de temps pour contrer la privatisation. Rien n'est perdu. Même si les 4,7 millions ne sont pas atteints",* a déclaré Fabrice Michaud, secrétaire général de la CGT Transports et salarié d'ADP.

La pétition, ouverte en juin 2019 pour obtenir un Référendum d'Initiative Partagée (RIP), aura récolté 1 116 000 soutiens sur le site du ministère de l'Intérieur. Il en aurait fallu 4,7 millions pour provoquer un RIP sur la question de la privatisation ou non du groupe ADP<sup>1</sup>.

**Il va falloir rappeler à Emmanuel Macron sa déclaration du 25 avril 2020 sur le RIP prévu dans la constitution :** il serait « favorable à ce qu'on puisse rendre plus accessible, en simplifiant les règles dont un déclenchement avec « un million de citoyens ». La proposition de pétition pourrait « prospérer en projet de loi et si elle n'était pas examinée par les Assemblées, aller en référendum ».

1. Il faut actuellement «un cinquième des membres du Parlement, soutenus par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales», soit au moins 185 députés et sénateurs et plus de 4,5 millions d'électeurs.



## AIR FRANCE : LA CGT EXIGE UNE VRAIE MAÎTRISE PUBLIQUE ET UNE SOUVERAINETÉ NATIONALE POUR PRÉSERVER LES SECTEURS STRATÉGIQUES

Le Transport Aérien traverse une crise d'une ampleur inégalée liée à la pandémie du COVID-19. C'est tout un secteur stratégique qui est menacé d'effondrement. La CGT sollicite une prise de position ferme de l'État qui s'est engagé à soutenir tout particulièrement la Compagnie Air France à court de liquidités pour maintenir son exploitation, au-delà du mois de Juin 2020.

La « souveraineté économique » tout comme la gestion du « bien commun », affichées par l'État pour un tel secteur stratégique doivent éviter la « privatisation des fins ».

**Voir la lettre ouverte de la CGT Transports au Ministère de l'Économie et des Finances et au Secrétaire d'État chargé des Transports pour l'avenir de la compagnie nationale Air France :**

<http://www.transports.cgt.fr/wp-content/uploads/2020-04-21-LETTRE-OUVERTE-Avenir-compagnie-nationale-Air-France-Syndicats.pdf>



**"Le jour d'après, je veux un bon salaire et une bonne retraite" :  
LES INÉGALITÉS FEMMES/HOMMES DOIVENT CESSER DÈS AUJOURD'HUI**



**C**e mardi 19 mai, une enquête de la journaliste Zoé de BUSSIÈRE « *Égalité hommes femmes: balance ton salaire* » a été diffusée dans l'émission « Cash Investigation » présentée par Élise LUCET. Cette émission fait écho à nos luttes syndicales et féministes sur l'égalité professionnelle au travail et dans la vie en nous présentant deux exemples : la Banque et l'Hôpital. Alors que le principe « d'un salaire égal pour un travail de valeur égale » est inscrit dans la loi depuis 1972 en France, les écarts de salaires persistent : « un quart en moins » pour les femmes.

Une action de groupe en justice vient d'être initiée par la CGT à la Caisse d'Épargne Ile de France (CEIDF) où les écarts vont jusqu'à 34 % pour les catégories en haut de la hiérarchie. Et si les inégalités sont exponentielles avec la grille des salaires, elles concernent aussi les plus bas salaires, l'exemple de deux collègues standardistes femme et homme, sur le même poste depuis longtemps, est malheureusement éloquent. Pourtant, cette banque a obtenu une très bonne note pour son index égalité salariale mis en place en 2019<sup>1</sup>. Nous retrouvons tous les mécanismes de retard de carrière et de possibilité de promotion: grossesse, maternité, plafond de verre, primes...

Interrogée, la direction de la CEIDF, qui vante la place des femmes dans leur entreprise, dit ne pas être au courant de cette action...

1. L'index égalité est une véritable escroquerie de ce gouvernement pour masquer les inégalités dans les entreprises. La CGT exige donc une révision immédiate et en profondeur de l'index égalité salariale qui a été dévoyé de sa finalité par le MEDEF

Dans sa filiale de services financiers Natixis, les inégalités atteignent 43 % de différence pour la moyenne des rémunérations ! L'ambiance misogyne et les violences sexistes sont courantes dans la salle des marchés boursiers où peu de femmes travaillent (9% des effectifs) en gagnant 5 fois moins de primes que les hommes !

La deuxième partie de l'émission « Cash investigation » concerne la question de la revalorisation des professions à prédominance féminine (= + 60 à 80 % de femmes dans l'entreprise ou l'établissement) avec l'exemple des infirmières de la Fonction publique hospitalière (88 % de femmes). Plus de la moitié des travailleuses se concentrent dans seulement 11 métiers principalement du soin et des services à la personne, éducation... Ces emplois considérés comme essentiels dans le contexte actuel de pandémie sont sous-payés, assimilés à « un prolongement naturel » des tâches familiales ou domestiques. Bien sûr, les hommes qui font le même travail subissent aussi cette discrimination salariale.

Les infirmières françaises sont moins bien payées que les Grecques ou les Mexicaines, en comparant leur salaire à celui du salaire moyen de leur pays, elles font partie des plus mal rémunérées des pays de l'OCDE

Rachel SILVERA, économiste qui travaille depuis plus de 30 ans sur les inégalités de rémunérations entre les femmes et les hommes, dit dans le reportage «s'il y a un slogan à retenir, ce ne serait pas "à travail égal, salaire égal", mais le vrai slogan qu'on devrait défendre

est «à travail de valeur égale<sup>2</sup>, salaire égal... Il faut sortir de la logique d'emploi identique, et comparer des infirmières à des techniciens».

La séquence où un couple d'hospitaliers en fin de carrière témoigne sur leurs rémunérations (primes comprises) est édifiante. L'homme technicien hospitalier ne comprend pas que sa femme infirmière (bac+3) gagne un peu moins que lui, alors qu'elle devrait gagner plus au regard de la qualification, de la pénibilité et des responsabilités de la profession d'IDE qui ne sont pas reconnues à leur juste valeur.



Dans la dernière partie de l'émission, la journaliste Zoé de BUSSIÈRE a pris l'exemple de la mise en place dans les années 2000 par une Ministre québécoise (pourtant libérale) d'une politique stricte «d'équité salariale» sur la base «travail de valeur égale, salaire égal». Cette politique volontariste a permis de revaloriser les professions à prédominance féminine, une infirmière québécoise témoigne de l'augmentation importante de son salaire.

2. Article L.3221- 4 du Code du travail : « sont considérés comme ayant une valeur égale les travaux qui exigent des salariés un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse »

➔ Revoir "Cash Investigation" en replay :

[https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/cash-investigation/cash-investigation-du-mardi-19-mai-2020\\_3939739.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/cash-investigation/cash-investigation-du-mardi-19-mai-2020_3939739.html)

Devenue désormais chroniqueuse de LCI, Roselyne Bachelot, a été omniprésente dans les grands médias depuis cette crise sanitaire pour communiquer sur son travail exemplaire de ministre, mettant en avant les réserves de masques qu'elle avait exigées et qui ont été liquidées par les gouvernements successifs. Mais dans l'émission "Cash Investigation", elle a été écornée par la question d'Élise LUCET sur la mise en place en 2010 de son protocole très contesté puisqu'il a supprimé la catégorie



**L'ancienne ministre de la Santé très mal à l'aise pour répondre sur le protocole qu'elle a mis en place en 2010 afin de supprimer la reconnaissance de la pénibilité des infirmières.**

active des IDE qui au lieu de partir à la retraite à 57 ans partiront désormais à 62 ans pour les recrues depuis 2010 (et 67 ans pour ne plus avoir de décote) en contrepartie d'une très maigre augmentation de salaire avec un passage en catégorie A. Pour défendre cette suppression, Roselyne Bachelot s'était appuyée sur une étude tendant à prouver que l'espérance de vie des infirmier.e.s était similaire à celle du reste des Français.e.s, sauf que ces données ont été contestées, la caisse de retraite (CNRACL) ayant signalé dans un document (que nous avons conservé) qu'elle n'avait pas tous les éléments pour communiquer l'espérance de vie des IDE !!! Et la majorité parlementaire a voté dans la loi de 2010 cette ignominie faite aux infirmier.e.s. aux dépens de leur santé et de la reconnaissance de la pénibilité de leur travail !

Pour mémoire, la requête sur ce sujet de notre Fédération au Conseil d'État a été rejetée sur une notion absolument

pas juridique et purement inventée, « le choix de vie », pour défendre le gouvernement. Avec ce fameux « choix de vie », dans un même service, sur le même poste, des IDE peuvent travailler avec 3 âges légaux différents de départ à la retraite<sup>1</sup> et une grille indiciaire différente !!!

Cinq ans après, en 2015, le gouvernement Hollande a décidé de classer en catégorie A les Infirmiers Sapeurs Pompiers (ISP en très grande majorité des hommes) tout en leur conservant la catégorie active. Ces infirmiers étaient soumis au protocole Bachelot mais un « bleu de Matignon »<sup>2</sup> a permis cette situation que nous revendiquons pour toute la profession infirmière.

1. 57 ans pour les IDE catégorie B ayant refusé de passer en A pour garder la catégorie active, 60 ans pour les IDE catégorie B ayant accepté de passer en A, 62 ans pour les IDE embauchée après le 1er décembre 2010

2 Un « Bleu de Matignon » est un arbitrage primordial émanant du Premier ministre. On peut supposer en l'espèce que le Ministère de l'Intérieur aurait soutenu la pénibilité des ISP contre le Ministère des Finances et peut être ceux de la Santé de la Fonction publique (signataires du protocole Bachelot). L'envoi du « Bleu » est très confidentiel, la CGT n'a jamais pu voir cette décision ! A savoir que les infirmières territoriales autres que les ISP, comme celles qui travaillent dans les maisons de retraites des CCAS, ne sont plus classées en catégorie active.

Ces dispositions doivent s'appliquer à tous et toutes les infirmier.e.s. comme celles de la Fonction publique hospitalière (86 % de femmes). L'État

employeur a créé une discrimination illégale qu'il doit supprimer immédiatement en classant les infirmières en catégorie active.

**Ce reportage visionné par un public important nous donne du baume au cœur pour continuer notre combat dans notre secteur de la Santé et de l'Action sociale.**

*L'égalité entre les femmes et les hommes est plus que jamais une urgence absolue !*

L'État doit être exemplaire, en tant qu'employeur, en revalorisant immédiatement les emplois et carrières à prédominance féminine de la fonction publique. Il doit aussi s'engager en tant que financeur des secteurs sanitaires, sociaux, éducatifs.

➔ Dans le privé, l'État doit imposer la renégociation immédiate des classifications des métiers à prédominance féminine pour garantir une revalorisation des grilles et le respect de la loi.

➔ Le gouvernement doit ratifier la Convention n° 189 de l'OIT sur « le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques » afin de garantir leurs droits notamment en matière de temps de travail et de rémunération. Assistantes maternelles, aides à domicile, assistantes familiales... (plus de 500 000 femmes sont concernées).

Dans nos secteurs de la Santé et de l'Action sociale, les basses retraites sont très nombreuses après une longue carrière avec des rémunérations basses voire très basses.

**Nous devons demander le rétablissement de la péréquation salaires/retraites dans la Fonction publique hospitalière et son extension au secteur privé et la porter systématiquement dans nos propositions de revalorisation de nos métiers.**

Autrefois, la revalorisation d'un corps était répercutée sur les retraité.e.s issu.e.s de ce corps pour augmenter leurs pensions, idem pour la revalorisation du point d'indice. Ainsi la péréquation permet un lien direct entre l'évolution des traitements des fonctionnaires actifs/ actives et l'évolution des pensions des fonctionnaires retraité.e.s. Il s'agit aussi de la conception des droits et garanties attachés à l'emploi public statutaire.

Nous ne pouvons pas avoir de misérables retraites jusqu'à la fin de notre vie parce que nos qualifications n'étaient pas reconnues. **Cette péréquation permettrait aussi d'amplifier la solidarité des luttes pour que les retraité.e.s soutiennent les revendications des actives et actifs.**



**Soutenons et participons aux mobilisations dans la santé et l'Action sociale :**

**« Pour le jour d'après je veux un bon salaire et une bonne retraite »**

➔ **Signez la pétition**

**« L'après Covid-19 : Revalorisez les emplois féminisés ! »**



<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-revalorisez-les-emplois-féminisés>

**Pour aller plus loin :**

➤ *Le Monde*, Tribune publiée le 18 avril 2020 « Coronavirus : Il faut « revaloriser les emplois et carrières à prédominance féminine » :

<https://ufsecgt.fr/IMG/pdf/tribunemonde18.4.20.pdf>

➤ *Péréquation* : Lettre UFR 15, page 13

<http://www.sante.cgt.fr/Lettre-UFR-no15-mars-2020>

## Disparition de Michel Piccoli

**M**ichel PICCOLI, né le 25 décembre 1925, acteur de théâtre et de cinéma, syndicaliste CGT des acteurs, est décédé le 12 mai 2020. Il était vice-président du Syndicat Français des Acteurs (SFA-CGT) en 1964.

➔ Pour sa biographie, voir le Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social) :

<https://maitron.fr/spip.php?article162425>

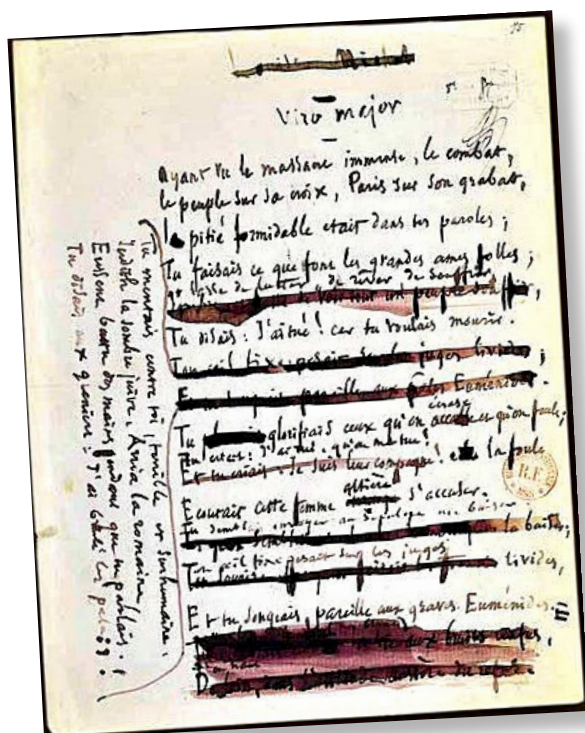


➔ En cliquant sur les liens ci-dessous, vous pourrez écouter Michel PICCOLI lire un poème de Victor Hugo en hommage à Louise MICHEL.

Partie 1 : <https://www.youtube.com/watch?v=nzo-MKbM1ew>

Partie 2 : <https://www.youtube.com/watch?v=yZ6iwyCG-wc>

Après l'écrasement sanglant de la Commune de Paris en 1871, Louise MICHEL est jugée par un tribunal militaire devant lequel elle assume son combat révolutionnaire et réclame la mort aux côtés des 20000 massacrés. Victor Hugo qui la connaît bien, prend sa défense pour justifier son action dans un poème « Viro Major » (traduction du latin : Plus que l'Homme).



Manuscrit autographe de Victor Hugo « Viro Major », Bibliothèque de France.

Sylvie BRUNOL, CE UFR.

« Les mardis de la colère »  
Acte II

1 jour  
DE MOBILISATION  
par  
semaine

16 juin, 30 juin et 14 juillet 2020

la cgt  
SANTÉ ET ACTION SOCIALE

## Le Désespéré de Gustave Courbet revu en cette période de pandémie



*Le Désespéré de G. Courbet revu en cette période de pandémie.  
Ludovic Perrenoud.- Huile sur toile de lin, 30 x 30 cm, Martigny,  
mars 2020*

**E**n cherchant des peintures de montagne sur internet, j'ai découvert ce tableau d'un peintre suisse, **Ludovic Perrenoud**, qui reflète bien le désarroi de beaucoup d'entre nous et des soignant.e.s devant la situation actuelle et la pénurie de masques. Il s'est inspiré du tableau de Gustave Courbet, peintre célèbre du XIX<sup>ème</sup> siècle, « revu en cette période de pandémie ». En Suisse, il y a eu aussi une gestion calamiteuse des masques...

➔ **Pour voir d'autres œuvres de Ludovic Perrenoud qui peint principalement des paysages de montagne, l'aéronautique... :**

<https://www.perrenoud.rocks/d>

Le tableau de Gustave Courbet (1819-1877), qui a inspiré Ludovic Perrenoud, est un autoportrait qui le montre désespéré mais surtout en pleine jeunesse. Il a été peint entre 1843 et 1845. Courbet tenait beaucoup à cette toile puisqu'il l'emmena en exil avec lui en Suisse en 1873 (suite à sa participation active à la commune de Paris en 1871).

La toile appartient malheureusement actuellement à une collection privée d'investissement, mais elle a été exposée à Paris en 2007 pour l'exposition Courbet.

En bonne montpelliéraine, je vous mets en lien une fiche du musée Fabre de Montpellier « **Courbet, un peintre engagé** » :

<https://museefabre.montpellier3m.fr/pdf.php/?filePath=var/storage/original/application/f76dad131adb231d1a61c148dbaec699.pdf>

Sylvie BRUNOL, CE UFR.

